

ARRÊTÉ

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur Franck VEIL

Le 15 avril 2024

Représentant l'association Pétanque Club de Péronnas

En qualité de : Vice président

Adresse de l'association : Allée des tilleuls 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Championnat départemental clubs vétérans

Adresse de la manifestation : Bar Boulodrome COUBERTIN

pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
le jeudi 25 avril 2024 de 13h à 20h30.

ARRÊTE

ARTICLE I – Monsieur Franck VEIL **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra au Bar Boulodrome COUBERTIN de Péronnas le :
jeudi 25 avril 2024 de 13h à 20h30.

ARTICLE III : Les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur Franck VEIL, Allée des tilleuls 01960 Péronnas
- Messieurs les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, le 16 avril 2024

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

